

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1897)  
**Heft:** 8

**Artikel:** La question du sifflet au Conseil communal de Lausanne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196098>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE  
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

## La question du sifflet au Conseil communal de Lausanne.

Dans le courant d'octobre 1896, le Conseil communal recevait une pétition revêtue de 226 signatures, dont l'objet principal est exprimé dans le passage suivant :

Le bruit véritablement exagéré que font les trains à leur arrivée en gare de Lausanne, pendant leur stationnement dans la gare et au moment de leur départ, la nuit surtout, porte un très sérieux préjudice aux quartiers du sud et de l'orient de la ville.

A toute heure, les habitants en sont incommodés ou réveillés par le vacarme des locomotives, qui ne se contentent pas d'annoncer leur arrivée par un simple coup de sifflet, mais qui prolongent leurs sifflements et leurs hurlements d'une façon absolument abusive.

Cela commence pour les lignes de l'est, bien avant le Treyblanc, pour durer jusqu'à l'entrée en gare, soit sur un parcours de plusieurs centaines de mètres.

En gare même, pendant les manœuvres et au moment du départ, les coups de sifflet reprennent et se multiplient avec une violence que rien ne semble justifier.

Cette pratique de l'exploitation des chemins de fer constitue un abus auquel il est urgent de mettre un terme, etc.

En attendant le jour prochain où le sifflet des locomotives pourra être totalement supprimé, il paraît en tout cas indiqué d'en réduire considérablement l'emploi et d'étudier les moyens d'en diminuer et la fréquence et la violence.

Les très nombreux habitants des quartiers voisins des gares ont droit à leur part de sommeil, et il ne peut appartenir à une entreprise industrielle et financière de les en priver, etc.

Cette pétition fut renvoyée à une commission. Mais avant de réunir celle-ci, son président crut devoir faire une première démarche dans les bureaux de la Compagnie du Jura-Simplon, afin d'être exactement renseigné et savoir dans quelle mesure il pourrait être tenu compte des vœux des pétitionnaires. Quelques jours plus tard, le promoteur de la pétition lui communiqua une lettre qu'il venait de recevoir de l'Administration du chemin de fer, lui annonçant qu'elle venait de prescrire la suppression totale du sifflet au disque lorsque celui-ci est ouvert, et limité à un coup le signal à donner, lorsque le disque reste trop longtemps fermé.

Enfin l'Administration de la Compagnie pria les pétitionnaires de lui aider à contrôler la bonne exécution de cette mesure.

Et cependant, afin d'indiquer aux gares reliant plusieurs lignes et aux aiguilleurs des points de bifurcation la provenance et la destination des trains, le règlement sur les signaux prescrit aux mécaniciens de signaler l'arrivée et le départ de leurs trains par *quatre coups de sifflet prolongés*.

Mais les renseignements qui suivent, empruntés au rapport de la commission, nous expliquent comment on a pu déroger à cette disposition, grâce aux ingénieux perfectionnements apportés dans la transmission des si-

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE  
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.  
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

gnaux, depuis quelques années, dans les principales gares du réseau.

A cet effet, le nouveau système divise la gare de Lausanne en deux groupes, dans chacun desquels les leviers de manœuvres des aiguilles, des signaux de protection et des disques de manœuvres sont centralisés, par enclenchement, de chaque côté de la gare, dans un pavillon distinct dominant les voies : le pavillon n° 1, du côté de Renens ; le pavillon n° 2, du côté de Berne et de Vevey.

Ces deux appareils centraux sont, en outre, dépendants d'un appareil de blocage placé devant le bâtiment de la gare aux voyageurs. L'appareil de blocage, mû par l'électricité, empêche mécaniquement la réception de deux trains sur la même voie, et sert à communiquer, aux aiguilleurs de chaque pavillon, le numéro des voies pour le départ ou l'arrivée des trains de différentes directions.

En résumé, il bloque ou débloque les verrous, et met ainsi le garde préposé à la manœuvre de l'appareil du pavillon dans l'impossibilité de placer un signal quelconque dans la position de passage, pour l'entrée ou la sortie, avant que le levier d'enclenchement de ce signal ait été débloqué.

Les deux pavillons sont en outre reliés par le téléphone, soit entre eux, soit avec le bureau de la gare aux voyageurs.

Comme on le voit, ce système de signaux offre infiniment plus d'exactitude et de sécurité que les coups de sifflet, et n'en a point les désagréments.

En présence de ces faits, la commission du Conseil communal n'avait autre conclusion à prendre que celle de proposer le renvoi de cette affaire à la Municipalité, à titre de renseignement.

Cependant son rapporteur, bien que très heureux de cette solution, a cru devoir ajouter ce qui suit :

Messieurs, je ne voudrais certainement pas abuser de vos instants ; vous permettrez cependant à votre rapporteur de vous donner ici — d'une façon toute personnelle, il est vrai — quelques explications, quelques réflexions sur les faits dont je viens de vous entretenir.

Si mon rapport s'est fait si longtemps attendre, ce n'est pas que j'aie mis en cela aucune espèce de mauvaise volonté, c'est tout simplement que je considérais — à tort, je le reconnaissais aujourd'hui — la question comme réglée, ensuite de la mesure prise par l'Administration du Jura-Simplon, mesure dont le promoteur de la pétition vint m'informer avec un joyeux empressement. Mais invité, plus tard, par M. le Président du Conseil à me conformer au règlement, poursuivi par l'ordre du jour et gracieusement relancé par la *Gazette de Lausanne*, je me suis empressé de m'exécuter.

En outre, je dois vous avouer, messieurs, que, placé entre la nécessité de l'usage du sifflet dans les chemins de fer, d'un côté, et les effets qu'il peut avoir sur le nerf acoustique de certaines personnes, de l'autre, j'ai été un moment très perplexe. C'était là toute une étude à faire, et pour laquelle je me reconnaissais

absolument incompté. Tout ce que je savais, c'est que le sifflet a joué un assez grand rôle dans le monde ; nombre d'artistes lyriques ou dramatiques, d'hommes politiques et d'orateurs populaires ont d'ailleurs pu facilement s'en convaincre.

Remarquons cependant que l'emploi du sifflet dans les signaux des chemins de fer a une très louable origine. Les journaux nous ont rappelé tout récemment que c'est à la suite d'un accident arrivé en Angleterre, sur un passage à niveau, que le sifflet de la locomotive remplaça la corne à main, en usage à cette époque. Et nous pourrions ajouter que c'est dans une intention toute civilisatrice qu'au théâtre et ailleurs il a été substitué à la pomme cuite.

Beaucoup de gens, je le sais, n'aiment pas le bruit ; le grincement d'une porte les agace, une mouche qui bat de l'aile contre la vitre irrite leur système nerveux. L'empereur de Chine entre autres a un tempérament semblable. Il avait exprimé dernièrement le désir d'installer dans son palais un téléphone ; mais les mandarins, estimant que les sonneries de l'appareil seraient préjudiciables à l'auguste santé du monarque, le projet de celui-ci fut abandonné.

Si nous en croyons l'histoire, il fut un autre souverain beaucoup moins sensible au bruit, et qui le provoquait, au contraire, dans un but patriotique. Pendant les guerres de l'Empire, qui décimaient les armées françaises, il y eut un moment où Napoléon I<sup>er</sup> faisait tonner le canon des Invalides dès quatre heures du matin, réveillant ainsi toute la capitale.

Ce fait, quelque peu brutal, était envisagé par le grand conquérant comme le moyen le plus efficace de donner des soldats à la France.

Il est d'ailleurs des personnes qui s'habituent si bien au bruit qu'elles ne peuvent plus s'en passer, témoin le meunier qui dort paisiblement au tic-tac de son moulin et qui se réveille dès que celui-ci s'arrête. Aussi inclinons-nous à penser que plusieurs des pétitionnaires ontagi par entraînement, en bons voisins, et qu'on a peut-être légèrement grossi le mal dont on se plaint.

En effet, si le voisinage des gares présente tous les inconvénients signalés, pourquoi voyons-nous s'augmenter de jour en jour le nombre des maisons bâties à proximité de ces centres de mouvement qu'elles semblent plutôt rechercher ?.... Allez dans n'importe quelle direction, vous constaterez que les lignes sont bondées d'habitations charmantes, propriétés de gens aisés, aux oreilles délicates, et qui auraient parfaitement pu se fixer ailleurs. Eh bien, non, le passage, le départ ou l'arrivée des trains, les manœuvres en gare, le mouvement des machines et des wagons dans la composition et la décomposition des trains, qui s'effectuent au bruit d'une infinité de signaux par le sifflet de la locomotive, le sifflet de poche et le cornet n'ont point paru jusqu'ici les incommoder beaucoup.

A l'appui de ce que j'avance, permettez-moi de vous citer quelques lignes seulement d'une

lettre que m'écrivait, en novembre dernier, un employé supérieur de la gare de Genève :

« Ce que vous avez à Lausanne, dit-il, c'est de l'eau de rose, en comparaison de ce qui se passe à Genève au départ et surtout à l'arrivée des trains du P.-L.-M. Ces trains, voyageurs ou marchandises, circulent toute la nuit. Au départ, ils ne sifflent qu'un coup, c'est vrai, mais pour l'arrivée, quel vacarme !! La voie décrivant entre Vernier-Meyrin et Genève une forte courbe, avec une déclivité de 15 à 20 %, il s'en suit que les trains arrivant toujours trop lancés tombent à l'improviste sur le disque de St-Jean, et comme cet appareil, ordinairement fermé, ne doit être franchi qu'après son ouverture, il s'en suit que pour chaque train, le mécanicien doit siffler l'alarme en donnant sept à huit fois une série de coups de sifflet tellement stridents que c'est à crever le tympan. » Vous devez penser combien les nombreux habitants de St-Jean et environs doivent dormir ! Mais voilà, l'habitude est une seconde nature, et aucun d'entre eux ne songe à réclamer. Si cela se passait ainsi à Lausanne, je crois que la pétition qui vous occupe aurait trouvé des signataires jusqu'à la Cité. »

Et cependant, nous devons le dire, la Compagnie du Jura-Simplon s'est préoccupée, à diverses fois, de cet état de choses et a fait examiner la question de savoir si, au moyen de cloches plus ou moins évasées, placées sur la bouche du sifflet, il ne serait pas possible d'en atténuer l'acuité, cela dans la charitable intention de rendre aux voisins des gares la tranquillité nécessaire à un sommeil réparateur. Mais cette Compagnie étant tout à coup entrée dans la voie des économies à outrance, il n'a pas été donné suite à cette intéressante étude.

Terminons en ajoutant qu'on s'est demandé, à tort ou à raison, si le conducteur de locomotives, en veine de mauvaise humeur, ou pour taquiner un peu ceux qui se livrent aux bras de Morphée, pendant que lui reste à son rude métier, n'abuse pas quelquefois du nombre, de l'intensité et de la longueur des coups de sifflet. Quoiqu'il en soit on les lui a coupés.

A cette nouvelle, une pauvre malade, ayant retrouvé sa tranquillité, écrivait à la *Gazette de Lausanne* une lettre vraiment touchante et pleine d'une sincère reconnaissance pour l'Administration du chemin de fer.

Cette lettre, nous devons le reconnaître, suffirait à elle seule, malgré ce qui vient d'être dit, pour justifier les réclamations des pétitionnaires et les féliciter d'une démarche qui a eu pour résultat une mesure éminemment humanitaire. Puissent-ils désormais dormir en paix !

#### Pour et contre.

*Le Gibus, — tuyau de poêle, — cylindre, — tube, — colonne, etc.*

Tous les journaux ont signalé dernièrement le centenaire du chapeau haut de forme, qui fut porté, pour la première fois, le 15 janvier 1797, par John Hetherington, un mercier de Londres, qui, ainsi couvert, ameuta les badauds et fut poursuivi pour atteinte à la tranquillité publique.

Malgré cela, le prince de Galles trouvant cette coiffure commode (!) l'adopta. Elle devint à la mode et passa sur le continent.

Il nous a paru curieux de grouper ici les appréciations flatteuses ainsi que les persiflages auxquels la presse s'est livrée à cette occasion sur ce pauvre couvre-chef.

#### Les éloges.

Montre-moi ton chapeau et je te dirai qui tu es, s'écriait jadis le peintre Vilbert dans un monologue qui eut grand succès à Paris. Et il ajoutait ces réflexions :

On ne comprend pas plus un homme sans chapeau qu'un chapeau sans un homme. En effet, quand vous voyez courir un individu nus dans la rue, vous dites tout de suite : « C'est un fou ou un voleur. » Si, au contraire, vous trouvez un chapeau seul, soit au bord d'une rivière, soit dans un boudoir, vous vous dites : suicide ou adultère.

Les Japonais, voulant affirmer leur formelle intention d'imiter la vieille Europe et d'entrer dans la voie du progrès, se sont empressés d'adopter le chapeau universel.

Les révolutions ont passé et ont tout détruit, mais le chapeau haut de forme a résisté aux orages.

Si le chapeau haut de forme venait à disparaître jamais — ce qui n'est guère probable — toute une catégorie de travailleurs seraient du jour au lendemain sur le pavé. Ce sont les *gnoleurs*, ouvriers en chambre, dont la spécialité est de retaper les vieux chapeaux de soie au point que l'on peut, ensuite, les vendre comme s'ils étaient neufs. L'œil le plus exercé s'y trompe et ce n'est qu'à l'usage qu'on découvre la supercherie.

Le *gnoleur* s'étant procuré un vieux chapeau, le démonte, nettoie soigneusement la peluche, prépare une nouvelle carcasse, ou, si la vieille n'est pas trop brisée, la redresse et la remet à neuf avec un apprêt spécial. Il remonte ensuite son chapeau auquel une coiffe fraîche, un cuir neuf ou dégraissé et une garniture nouvelle donnent tout l'aspect du neuf.

Ainsi, vous, monsieur, qui paraissiez si fier de votre « Huit reflets », cessez de vous mirer dans les glaces avec complaisance... Vous avez peut-être sans vous en douter, sur la tête, l'ancien chapeau de votre concierge. Mais d'un autre côté, en portant le haut de forme, vous contribuez à faire vivre de nombreux travailleurs.

#### La critique.

On a protesté maintes fois contre le chapeau cylindre, et tout récemment encore quelques-uns de nos hommes célèbres appelés à donner leur opinion, ne dissimulaient pas qu'ils le trouvaient laid et incommodé. M. Emile Zola est allé jusqu'à regretter le grand feutre empanaché de jadis, qui dominait sous Louis XIII et Louis XIV. Sous Louis XIV on le tenait surtout à la main, à cause des gigantesques perroques de l'époque. C'est aussi avec ce chapeau à la main qu'on saluait si gracieusement les dames dans les figures de la gavotte et du menuet.

Le centenaire du chapeau haut de forme est un anniversaire de plus de l'imbécilité humaine, de la routine, de l'asservissement inépuisé à la volonté toute puissante de la mode. Mais qu'en profite le moins pour ériger un buste à Gibus, l'artificieux inventeur du chapeau-claque, pliant, à ressort et à détonateur automatique, ce Vaucanson du tuyau de poêle dont le génie mécanique s'efforce de réduire l'encombrant décalitre à l'aminissement d'une galette des rois. N'a-t-il pas mérité, en son louable effort, l'éternité du bronze et du granit ?

Reconnaissons que le chapeau haut de forme est absurde. Il prolonge notre silhouette d'une figure géométrique disgracieuse, la moindre goutte d'eau le tache et il est aussi susceptible que les feutres galonnés d'autrefois. Il est chaud à la tête, ne résiste pas au vent, ne peut être porté à la main sans récolter des avaries et attraper des égratignures qui mettent sa soie à rebrousse-poil. Il a le seul mérite de rentrer dans ce rêve d'égalité des classes qui couvre du même chapeau le riche

bourgeois et le modeste surnuméraire, le cocher de fiacre et le croque-mort.

Est-ce que vraiment les femmes elles-mêmes n'ont pas songé à l'arborer ?.... Oui. Les femmes qui ont le droit de se mettre sur la tête de l'or, des pierreries, des fleurs, du satin et des oiseaux du paradis, ont essayé de notre tuyau de poêle. Lorsque, il y a une quinzaine d'années, Mademoiselle Léa d'Asco voulut lancer cette mode au Cirque d'Eté, il y eut de telles protestations que la pauvre divette fut obligée de quitter son fauteuil. Hâtons-nous de dire que jusqu'à présent, il a peu pris et n'a paru que sur la tête de quelques excentriques qui ne font pas la loi ; mais, hélas ! il suffirait qu'une femme un peu élégante le prît sous sa protection pour que, le lendemain, le dit chapeau fit le tour du monde.

A la lecture de ces appréciations si contradictoires, on ne peut s'empêcher de reconnaître la vérité du proverbe : « Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer. »

Pour terminer ce résumé, nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes signées Albert Petit, et empruntées au *Journal des Débats*. Rien de plus spirituel n'a été dit contre ce malheureux Gibus :

On a dit beaucoup de mal du chapeau haut de forme, à l'occasion de son centenaire. Mais il est à remarquer qu'aucun de ses détracteurs n'a eu l'audace d'en proposer formellement la suppression. Aucun, en tout cas, ne s'est déclaré prêt à payer de sa personne, en donnant le signal de l'abstention. Le tuyau de poêle continue à régner, arrogant et immuable, sur les crânes mêmes de ses ennemis. A notre époque, où scissionnent les Ligues et les Associations, il ne s'en est pas formé une contre l'usage ou simplement l'abus de ce couvre-chef dénoncé à la fois par les esthètes, les hygiénistes et les gens pratiques. Chaque matin, l'homme civilisé brosse, lustre et bichonne ce fallacieux accessoire de toilette qui se hérisse au moindre contact et qui se cabosse dès que son propriétaire a la prétention de s'introduire dans un fauteuil ou dans un wagon de la Ceinture.

Je ne parle pas du théâtre où la préoccupation de garantir contre tout accident un engin si fragile fait perdre aux spectateurs un peu soigné une bonne partie de la pièce. Depuis que le protocole impitoyable ne permet plus de remplacer le chapeau de soie par un simple claque, le commerce des chapeleurs a dû prendre une sérieuse extension. Surveillez les angoisses et les misères d'un monsieur de l'orchestre qui tient à ne pas se séparer de son couvre-chef, ainsi que l'exige la mode, dans sa haute sagesse. A force d'ingéniosité et de persévérence il arrivera peut-être tant bien que mal à suspendre son tyrannique compagnon au crochet dont certains directeurs ont eu l'amabilité de munir leurs fauteuils. Mais alors, il lui restera à résoudre la question non moins délicate de loger ses jambes d'un côté ou de l'autre de l'obstacle ainsi dressé au niveau de ses genoux. La moindre négligence, le plus petit mouvement d'inattention, amènera une catastrophe. S'il faut livrer passage à un voisin atterré, le monsieur de l'orchestre est réduit à une gymnastique désespérée pour sauver son chapeau : ou il le serrera contre sa poitrine, en un geste de nourrice alarmée, ou il le tiendra à bout de bras au-dessus des conflits de l'humanité, avec quelle grâce, vous le savez. Le plus souvent, il finira par le fourrer sous son siège, au petit bonheur, et je n'ai pas besoin de vous dire en quel état il le retrouvera, pour peu que les pieds du voisin de derrière aient trouvé le moyen de s'insinuer jusqu'en cette retraite insuffisamment protégée.

Aux mariages, aux enterrements, la situation n'est guère moins critique. Un défilé de sacrilgie équivaut pour un chapeau de soie à une campagne dans la brousse, et les pansements du coup de fer sont parfois impuissants à redonner aux éclops le brillant vernis de la santé. Le mondain le plus impeccable ne sort jamais indemne de cette redoutable épreuve. Je sais bien que c'est précisément la difficulté de tenir le chapeau de soie en bon état qui a fait en grande partie la durée de son succès. C'est un luxe de reluire, et un luxe auquel ne sauraient